



PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral, une enquête publique unique est prescrite **du jeudi 29 juillet 2021 au lundi 30 août 2021** inclus sur les communes de Mauvezin, Saint-Georges et Saint-Orens. La mairie de Mauvezin a été désignée siège de l'enquête publique unique.

Elle porte sur la demande du syndical d'alimentation de l'Arrats et de la Gimone (SAEP), représenté par son président, pour la mise en conformité de la station d'eau potable de l'Estanque comprenant la régularisation administrative et la mise aux normes de la station, conformément aux procédures détaillées ci-dessous :

- **Déclaration d'utilité publique (DUP) valant pour** la dérivation des eaux de surface sur le cours d'eau Gimone au lieu-dit « Estanque », commune de Saint-Georges, au niveau de la prise d'eau exploitée pour la production d'eau destinée à la consommation humaine ; l'instauration des périmètres de protection de la dite prise d'eau et déterminant les parcelles concernées par les servitudes associées sur les communes de Mauvezin, Saint-Georges et Saint-Orens ; **et important** mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Mauvezin afin de permettre la mise en conformité de la station d'eau potable de l'Estanque.
- **Autorisation pour** le prélèvement des eaux de surface sur le cours d'eau Gimone et la production et la distribution de l'eau produite à des fins de consommation humaine ;

Ce projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Alimentation de l'Arrats et de la Gimone, représenté par son Président, dont le siège social se trouve 2 place de la Mairie – 32380 Saint-Clar, auprès de laquelle toute information peut être demandée (Tél. 05.62.66.30.88).

Le commissaire enquêteur est Nelly LAROCHE-RACLOT, chef d'établissement scolaire à la retraite ; en cas d'empêchement un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique unique comprend notamment la note de présentation non technique, la notice d'incidence environnementale, le résumé non technique du projet et de l'étude d'incidence environnementale, l'avis de l'hydrogéologue agréé sur les périmètres de protection de la prise d'eau de l'Estanque ainsi que le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Mauvezin, le procès-verbal d'examen conjoint du 23 mars 2021, l'avis favorable du 12 avril 2021 de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et la décision de dispense de l'évaluation environnementale émise par l'autorité environnementale concernant la mise en compatibilité du PLU de Mauvezin.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique est consultable de préférence, sur le site internet suivant : www.gers.gouv.fr (rubrique Politiques publiques > Environnement > AOEP - Avis d'ouverture d'enquêtes publiques) mais aussi, aux jours et heures habituels d'ouverture, dans les mairies de Mauvezin et Saint-Georges, sur support papier et à la médiathèque municipale de Mauvezin (Place du Bastion d'Uzac, 32120 Mauvezin), sur un poste informatique.

Le public pourra formuler ses observations :

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-captage@gers.gouv.fr. Celles-ci seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État dans le Gers : www.gers.gouv.fr (rubrique Politiques publiques > Environnement > AOEP - Avis d'ouverture d'enquêtes publiques) ;

- par écrit par voie postale à la mairie de Mauvezin (place de la Libération – 32120 Mauvezin), à l'attention du commissaire enquêteur. Ces courriers seront annexés dans le registre d'enquête de la commune de Mauvezin, siège de l'enquête publique unique, dans les meilleurs délais et tenus à la disposition du public ;
- directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur déposés dans les mairies de Mauvezin, Saint-Georges et Saint-Orens, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute observation, tout courrier ou courriel, **réceptionné après le 30 août 2021**, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Mauvezin, les :

- jeudi 29 juillet : de 9h00 à 12h00
- samedi 21 août : de 9h00 à 12h00
- lundi 30 août : de 14h00 à 17h00.

À l'issue de l'enquête publique unique, la commune de Mauvezin a un délai de deux mois après transmission par le préfet, pour émettre son avis sur le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et sur le projet de mise en compatibilité de son Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. À défaut de réponse, son avis est réputé favorable.

Le préfet prononcera ensuite la déclaration d'utilité publique et autorisera le projet éventuellement assorti de prescriptions ou refusera l'ensemble.

La mise en compatibilité du plan sera approuvée par l'acte de déclaration d'utilité publique pris par le préfet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, de préférence sur le site internet des services de l'État dans le Gers (www.gers.gouv.fr – rubrique Politiques Publiques/Environnement/Opérations d'aménagement (Déclaration d'Utilité Publique, accessibilité, autres) > Rapport et conclusions des commissaires enquêteurs), ou en se rendant à la préfecture du Gers (bureau du droit de l'environnement) ou dans les mairies de Mauvezin, Saint-Georges et Saint-Orens.

Pour se rendre dans les lieux publics, le port du masque sera obligatoire et il conviendra d'apporter son propre stylo. L'ensemble des règles sanitaires afin d'éviter la propagation du virus covid-19 devront être respectées dont notamment la distanciation physique, le lavage des mains à l'entrée de la salle, aération des locaux, désinfection du matériel.

Pour le préfet et par délégation,
le chef de bureau



Frédéric GUERTENER